

**TRAQUEUR SA**  
**Les Bureaux de la Colline**  
**1 rue Royale**  
**92210 SAINT-CLOUD**

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

TRAQUEUR SA  
Société Anonyme à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 4.255.928 €  
Les Bureaux de la Colline  
1 rue Royale  
92210 SAINT-CLOUD

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

---

*COMPTES ANNUELS*  
*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007*

---

Jean-Yves CLERE  
Commissaire aux Comptes  
47 boulevard Paul Peytral  
13006 MARSEILLE

25 avenue de Wagram  
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementées.

## **I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **- Personne concernée**

☒ Cabinet Stéphane ROUSSIER Conseil - SRC - sis 11 rue de Téhéran 75008 PARIS,  
- M. Stéphane ROUSSIER est également Président du Conseil de Surveillance de la Société TRAQUEUR.

### **- Nature des conventions**

☒ Convention « d'assistance aux opérations nécessaires et préalables à l'I.P.O. de la Société TRAQUEUR

- Date de la convention : 16 Février 2007  
- Montant facturé HT : 33.000 €, frais inclus.  
- Autorisation du Conseil de Surveillance du 15 Mai 2007.

☒ Première convention « d'assistance , d'étude de développement »

- Date de la convention : 6 Juillet 2007  
- Montant facturé HT : 36.000 €.  
- Autorisation du Conseil de Surveillance du 20 Juillet 2007.

☒ 2<sup>ème</sup> convention « d'assistance, d'étude de développement »

- Date de la convention : 27 Décembre 2007  
- Montant facturé HT : 35.000 €.  
- Autorisation du Conseil de Surveillance du 21 Décembre 2007.

## **II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 Mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des convention et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **- Sociétés concernées :**

- ☒ FLEET TECHNOLOGY SA, sise Savoie Technolac – Bât la Gazelle – 73375 BOURGET DU LAC, filiale à 100 % de votre Société,
- ☒ M. Marc VERDET est Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SA FLEET TECHNOLOGY et Président du Directoire de la Société TRAQUEUR.

### **- Nature des conventions**

- ☒ Convention de trésorerie :

Les avances en compte courant consenties à la SA FLEET TECHNOLOGY ont été rémunérées au taux Euribor. 3 M majoré de 0,5 %.

- Total des intérêts facturés par la SA TRAQUEUR : 47.897 €
- Solde du compte courant au 31/12/2007 : 522.750 € débiteur.

- ☒ Caution donnée à la Banque LAYDERNIER pour le compte de la SA FLEET TECHNOLOGY :  
Cette caution a été donnée à hauteur de l'emprunt bancaire.  
Solde au 31/12/2007 : 124.840 €.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 21 Décembre 2006.

## **III – INFORMATIONS**

Nous vous précisons, à titre d'information, que des opérations considérées comme normales et courantes ont été effectuées entre la SA TRAQUEUR et sa filiale, la SA FLEET TECHNOLOGY.

A Marseille/Paris, le 20 Mai 2008.

**Jean-Yves CLERE**  
**Commissaire aux Comptes.**

